

Eduquer ... tout un sport

RÈGLEMENT DES SPORTS COLLECTIFS

FUTSAL

Année 2025-2026

Nouveauté 2025-2026



FUTSAL

SOMMAIRE :

	1
ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS	4
ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'AGE	4
2.1 Règles de qualification des joueurs	4
2.1.1 Participation d'un joueur	4
2.1.2 Intégration des Séniors	4
2.1.3 Sur-classement	4
2.1.4 Double sur-classement	4
2.1.5 Limite du nombre de surclassés	4
2.2 Précisions sur un championnat national : futsal	5
ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE	5
ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS	6
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS	6
5.1 : En championnat Elite	6
5.1.1 Par catégorie et sexe	6
5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur	6
5.1.3 Gestion des repêchages	6
5.2 En championnat promotionnel ou unique	6
5.2.1 Par sport, catégorie et sexe	6
5.2.2 Gestions des invitations par les organisateurs	6
5.2.3 Gestion des repêchages	7
5.3 Informations pratiques et qualifications	7
ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS	7
6.1 Définition du Jeune Officiel	7
6.2 Caution jeune arbitre et vérification de la qualification	7
6.3 Prise en charge financière	8
6.4 Championnat ELITE et PROMOTIONNEL ou UNIQUE	8
6.5 Championnat PROMOTIONNEL ou UNIQUE	8
6.6 Niveau requis	8
6.6.1 Elite	8
6.6.2 Promotionnel ou Unique	8
6.7 En cas d'absence d'arbitre lors d'un match	8
6.8 Validations des Jeunes Officiels (diplôme/attestation) et obligations d'arbitrage (présence et qualification)	9
6.9 Informations complémentaires	9
ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION	9
ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES	9
ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS	9
ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES	10
ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES	10
11.1 Les réserves et réclamations	10
11.1.1 Réserves	10
11.1.2 Réclamations	10
11.2 La commission des réclamations et litiges de la compétition	10
11.3 Les sanctions	11
ARTICLE 12 : LE DOPAGE	11

FUTSAL

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT FUTSAL	11
13-1 : Championnat elite	11
13-1.1 : Principe général	11
13.1. 2 : Trophée	11
13.1. 3 : Déroulement de la compétition	11
13.1. 4 : Phases qualificatives	11
13.1.5 : Nombre de joueurs	11
13.1.6 : Temps de jeu	12
13.1.7 : Pénalty pour fautes cumulées	12
13.1.8 : En cas d'égalité à la fin d'une rencontre devant désigné un vainqueur	12
13.1.9. En cas d'égalité au classement	12
13-1.10 : Règles du jeu spécifique Futsal	12
13-2.1 : Principe général	14
13.2. 2 : Trophée	14
13.2. 3 : Déroulement de la compétition	14
13.2. 4 : Phases qualificatives	14
13.2.5 : Nombre de joueurs	14
13.2.6 : Temps de jeu	15
13.2.7. En cas d'égalité au classement :	15
13.2.8 : En cas d'égalité à l'issue des phases finale :	15
13-2.9 : Règles du jeu spécifique Futsal	15
ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE ELITE & PROMO & UNIQUE	17
14.1. Déroulement du championnat	17
14.2. Attribution des points :	17
14.3. En cas d'égalité dans les poules de classement :	17
14.4. Six équipes qualifiées	17
14.5. Sept équipes qualifiées	19
14.6. Huit équipes qualifiées	20
15.7. Neuf équipes qualifiées	21
15.8. Dix équipes qualifiées	22
15.9. Onze équipes qualifiées	23
15.10. Douze équipes qualifiées	24

FUTSAL

ARTICLE 1 : LES CHAMPIONNATS

Les championnats nationaux de sports collectifs sont organisés par catégorie d'âge et par filière – Promo ou Elite ou Unique - **pour le FUTSAL** ils sont répertoriés dans le tableau suivant.

	MF	MG	MG	CJF	CG	CG	JG
FUTSAL	UNIQUE	PROMO	ELITE	UNIQUE	PROMO	ELITE	UNIQUE

ARTICLE 2 : LES CATEGORIES D'ÂGE

Les catégories d'âge sont celles définies dans les règlements généraux UGSEL,

2.1 REGLES DE QUALIFICATION DES JOUEURS

2.1.1 Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

2.1.2 Intégration des Séniors

Les joueurs séniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux sauf en qualité de jeune officiel.

2.1.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure, d'une année seulement, sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle. Ref article 8 des Renseignements Généraux (RG) UGSEL

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

2.1.4 Double sur-classement

Il n'est possible que pour les :

- Minimes Filles 2^{ème} année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles
- Cadets 1^{ère} année en Juniors.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de double sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer, et délivré par un médecin spécialiste de la médecine du sport.

2.1.5 Limite du nombre de surclassés

Le sur-classement est autorisé dans les limites suivantes : 2 pour toutes les catégories
Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

FUTSAL

2.2 PRECISIONS SUR UN CHAMPIONNAT NATIONAL : FUTSAL

7 joueurs minimum-10 maximum.

Le non-respect des nombres minimum et maximum de joueurs par équipe, ainsi que du nombre maximum de sur-classement en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu par pénalité (0 POINT) pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement.

ARTICLE 3 : LE CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ET LE CHAMPIONNAT ELITE

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements, et obligatoire à toutes sections sportives déclarées MEN ou fédérale. [Cela implique toutes les sections football s'inscrivent en championnat Elite Futsal](#)

- Les élèves [inscrits sur Usport lors du championnat ELITE](#), **AYANT** réalisé un podium (1^{er} /2nd/3^{ème}), ne peuvent pas s'engager en PROMO l'année suivante.

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent pas participer :

- [Les élèves qui auront réalisé une 1^{ère} ou 2^{nde} place aux nationaux PROMOTIONNEL](#) devront, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.
 - La liste [des élèves](#) concernées, par leurs résultats de l'année antérieure, est consultable sur le site national.
 - [Un élève issu de cette liste, ayant participé à une ou plusieurs rencontres de comité ou de territoire, l'équipe sera disqualifiée pour le championnat national promotionnel.](#)
- Les élèves inscrits dans une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- Les élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- Les élèves qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux
- Une liste complémentaire des élèves inscrits en section ou horaires aménagées sera demandée au chef d'établissement

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Facturation de 500 Euros :

Ce dispositif s'inscrit dans le contexte d'un championnat incomplet en termes d'équipes participantes. Quand la procédure de repêchage est inopérante au regard d'un établissement en situation de désistement trop tardif : au délai des 15 jours précédant le premier jour du championnat.

Il est laissé à l'appréciation de l'organisateur, de facturer la somme des 500 € à l'attention du comité. Ce dernier pourra ensuite se tourner vers l'établissement.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS - ACCES AUX COMPETITIONS

Tous les participants à une compétition nationale s'engagent à respecter la charte éthique de l'UGSEL. La vérification des licences des participants est effectuée lors de l'accueil des équipes par le délégué sportif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE QUALIFICATIONS

5.1 : EN CHAMPIONNAT ELITE

5.1.1 Par catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales.

La phase finale se déroulera avec un minimum de 8 équipes et un maximum de 12 équipes (invité inclus). Pour atteindre le minimum de 8 un repêchage sera effectué, selon les modalités de l'article...

Dans un souci d'organisation, un repêchage favorisant le nombre pair d'équipes sera envisagé (ex : 9 qualifiées, alors une équipe sera repêchée)

5.1.2 Gestion des invitations par l'organisateur

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

5.1.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Un territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

5.2 EN CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL OU UNIQUE

5.2.1 Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} ou une des équipes suivantes de chaque territoire est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchées pour participer aux finales nationales.

5.2.2 Gestions des invitations par les organisateurs

Le comité ou le territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sportive.

Le territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 12 équipes.

FUTSAL

5.2.3 Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

1. Le premier : au territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
2. Le second : au territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
3. Le troisième : au territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
4. Le quatrième : au territoire ayant le 3^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
5. Le cinquième : au territoire ayant le 4^e et ainsi de suite.

Les territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (12 équipes).

5.3 INFORMATIONS PRATIQUES ET QUALIFICATIONS

AU NIVEAU TERRITORIAL plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent si possible, se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.

ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

6.1 DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national, doit présenter un jeune officiel dans toutes les catégories dans tous les sports.

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

Le jeune officiel peut appartenir à l'AS de l'établissement qualifié, ou à un autre établissement du comité ou du territoire de l'équipe qualifiée. Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

6.2 CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de 500€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
 - À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.
- Cette caution, pourra être conservé jusqu'à l'inscription et participation au stage national de formation de jeune officiel dans l'année.
- Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur. Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

FUTSAL

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

6.3 PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

6.4 CHAMPIONNAT ELITE ET PROMOTIONNEL ou UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel a un rôle exclusif : il se consacre entièrement à sa fonction d'arbitre et ne participe pas en tant que joueur.

La composition d'une équipe est la suivante :

- **L'effectif total de la délégation** (joueurs + jeune officiel) doit comprendre entre **8 et 11 membres**.
- Parmi eux, **le jeune officiel est obligatoire et compte comme 1 membre**.
- **Les joueurs** doivent donc être entre **7 et 10**.

6.5 CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL ou UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, **encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient**. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu. (Importance du suivi pédagogique)

6.6 NIVEAU REQUIS

6.6.1 Elite

- Cadet & Junior & Cadette Junior : U17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF
- Minime : Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale
- Trisports : Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

6.6.2 Promotionnel ou Unique

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

6.7 EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

FUTSAL

6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

FUTSAL	Obligation
Toutes les catégories	Oui, si Non caution de 500 € non restituée

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son territoire
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

ARTICLE 7 : TENUE VESTIMENTAIRE DE COMPETITION

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui en cas de non-respect de l'un de ces points.

ARTICLE 8 : TITRES ET RECOMPENSES

Les podiums sont établis à l'issue de la compétition selon les filières respectives.

Pour être officialisée, une compétition doit regrouper au moins 4 équipes provenant de 3 territoires différents.

Tous les membres d'une équipe parvenant au podium reçoivent une médaille spécifique : or pour les premiers, argent pour les 2^{nds}, bronze pour les 3^{èmes}.

Et pour l'équipe championne nationale, un tee-shirt champion national millésimé.

ARTICLE 9 : MODALITES D'ACCES AU HNS

Statut de HNS modalités d'accès aux attestations et certification JO UGSEL Référence aux art.11,14.2 et 14.3des RG

Pour obtenir la validation HNS, un jeune officiel devra :

FUTSAL

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Cadets / Juniors Garçons ou Juniors Garçons.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son territoire, dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition.
- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée

ARTICLE 10 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement. Ceci entraîne match perdu par forfait.

ARTICLE 11 : LES RECLAMATIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

11.1 LES RESERVES ET RECLAMATIONS

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

11.1.1 Réserves

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

11.1.2 Réclamations

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométrateur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être :

- Effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée
- Confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée.

- Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée.

11.2 LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES DE LA COMPETITION

La commission comprend de 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, et/ou de la CNAS ; le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou juge arbitre général, le directeur de compétition et éventuellement une ou deux personnes à désigner sur place.

Référence TITRE V, Article 28.3 des RG.

FUTSAL

11.3 LES SANCTIONS

Référence à l'art. 11 des statuts : la qualité de membre de l'Ugsel nationale, ... les voies de fait, les manquements à l'éthique sportive. En tout état de cause, le caractère de gravité est laissé à l'appréciation de l'organe compétent pour prononcer la sanction.

ARTICLE 12 : LE DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

Référence Titre VI, art 30 des RG.

ARTICLE 13 : REGLES SPECIFIQUES CHAMPIONNAT FUTSAL

13-1 : CHAMPIONNAT ELITE

13-1.1 : Principe général

L'UGSEL organise une épreuve appelée championnat national Elite, réservée aux jeunes gens de la catégorie minimes et cadets, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

13.1. 2 : Trophée

Ces épreuves sont dotées d'une coupe attribuée à chaque équipe gagnante, un tee-shirt pour les champions de France et des médailles pour les trois premiers.

13.1. 3 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

Les jeunes officiels seront encadrés par l'arbitre officiel, ou le responsable des arbitres dans chaque salle.

13.1. 4 : Phases qualificatives

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Technique Nationale.

Chaque territoire fera parvenir aux Services nationaux avant le **31 octobre 2025**, la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des invités éventuels pour le 15 janvier.

13.1.5 : Nombre de joueurs

Phases finales UGSEL nationale

	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical)
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Futsal	7	10	3	2

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée le Délégué Sportifs National peuvent prendre part à une rencontre.

En dessous de 3 joueurs(euses), le match sera arrêté (définitivement)

Mixité interdite dans toutes les catégories

FUTSAL

13.1.6 : Temps de jeu

Temps de jeu	FUTSAL temps décompté uniquement durant les 2 dernières minutes de la rencontre
Minimes	1x18 minutes (temps décompté les 2 dernières minutes)
Cadets	1x20 minutes (temps décompté les 2 dernières minutes)

13.1.7 : Pénalty pour fautes cumulées

- A partir de la 5^{ème} si on joue 18 minutes, pénalty à 7m pour les minimes
- A partir de la 6^{ème} si on joue 20 minutes, pénalty à 9m pour les cadets et juniors).

13.1.8 : En cas d'égalité à la fin d'une rencontre devant désigné un vainqueur

- On procède à l'épreuve des tirs au but : 3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage
- Pour la finale 1-2, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on fera jouer 1 prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si l'égalité subsiste, on jouera une seconde prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si au terme de cette seconde prolongation, les équipes ne sont pas parvenues à se départager, on procèdera à l'épreuve des tirs au but. 3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage.

13.1.9. En cas d'égalité au classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune officiel pour l'équipe
2. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. Du goal-average général
4. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
6. De la meilleure attaque
7. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13-1.10 : Règles du jeu spécifique Futsal

13.1.10.1 : Terrain de jeu :

C'est un terrain de handball. Les buts mesurent 3 m sur 2 m avec des filets.

Traçages spécifiques des zones de changements.

Des 5 mètres sur les corner.

13.1.10.2 : Ballon :

Il pèse de 400 à 440 g. Il a une circonférence de 64 cm à 62 cm. Lâché d'une hauteur de 2 mètres, il aura un 1^{er} rebond limité de 55 à 65 cm.

FUTSAL

13.1.10.3 : Equipement :

Le port des "protège tibias" est fortement conseillé ainsi que celui de chaussures spécifiques.

13.1.10.4 : Temps mort :

1 temps mort de 1 minute par mi-temps et par équipe sur possession de balle (remise en jeu favorable). Il est demandé en posant son carton temps mort à la table de marque.

Pas de changement lors du temps mort.

13.1.10.5 : Fautes et incorrections :

Mêmes règles qu'au Football à 11, mais le tacle et la charge sont interdits. Tout tacle est sanctionné par un carton jaune.

13.1.10.6 : Durée d'exclusion :

Un carton jaune entraîne une exclusion temporaire de 2 minutes quelle que soit la durée du match. Si l'équipe qui est en infériorité numérique encaisse un but, elle peut compléter son équipe dès la reprise du jeu.

13.1.10.7 : Rentrée de touche :

Ballon arrêté sur la ligne, jeu au pied, le joueur a 4 secondes pour jouer; l'adversaire est à 5 mètres.

13.10.8 : Coup franc :

Qu'il soit direct ou indirect, l'adversaire doit se situer à 5 mètres. Le joueur a 4 secondes pour jouer.

13.1.10.9 : Cumul des fautes :

Toute faute sanctionnée par un coup franc direct est cumulée. Dès qu'une équipe aura cumulé **4 fautes au cours d'une rencontre**, il ne sera plus accordé que des coups de pied de réparation à partir de la faute suivante (voir tableau ci-dessous), à 7 ou 9 mètres, sans mur ou à l'endroit de la faute si celui-ci est plus favorable.

13.1.10.10 : Coup de pied de réparation :

À 6 mètres pour les fautes commises dans les 6 mètres et à 9m (J et C) ou 7m (M) selon catégories pour les fautes cumulées.

13.1.10.11: Jeu avec le gardien de but :

Après avoir joué une première fois le ballon, le gardien de but peut à nouveau jouer le ballon, si le ballon a été touché par un adversaire, a franchi la ligne médiane, si le gardien de but se situe dans la moitié de terrain adverse.

En cas de faute, un coup franc indirect sera accordé et joué sur la ligne des 6 mètres perpendiculairement où la faute a été commise.

13.1.10.12 : Coup d'envoi :

le ballon peut être joué indifféremment vers l'avant ou vers l'arrière

A noter : pas de hors-jeu.

Sanctions suite à avertissements ou expulsions

Un joueur exclu ne peut être remplacé durant le temps de son exclusion sauf dans le cas où son équipe en infériorité numérique encaisse un but.

Tout joueur ayant reçu 2 cartons jaunes ou 1 carton rouge direct est automatiquement suspendu pour la rencontre suivante. Cette suspension peut être portée à plusieurs rencontres suivant la décision de la commission disciplinaire.

Un joueur recevant 2 cartons rouges direct est suspendu jusqu'à la fin de la compétition.

FUTSAL

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale ou de son représentant lors de la phase finale.

13-2 : CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL

13-2.1 : Principe général

L'UGSEL organise une épreuve appelée championnat national Promotionnel, réservée aux jeunes gens de la catégorie minimes, cadets et juniors, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

13.2. 2 : Trophée

Ces épreuves sont dotées d'une coupe attribuée à chaque équipe gagnante, un tee-shirt pour les champions de France et des médailles pour les trois premiers.

13.2. 3 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

Les jeunes officiels seront encadrés par l'arbitre officiel, ou le responsable des arbitres dans chaque salle.

13.2. 4 : Phases qualificatives

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Technique Nationale.

Chaque territoire fera parvenir aux Services nationaux avant le **31 octobre 2025** la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des invités éventuels pour le 15 janvier.

13.2.5 : Nombre de joueurs

Phases finales UGSEL nationale

	Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition		Nombre minimum de joueurs pour commencer un match	Nombre de sur-classement possible (avec certificat médical)
	Nombre minimum	Nombre maximum		
Futsal	7	10	3	2

Seuls les élèves inscrits sur Usport, liste d'élèves validée le Délégué Sportifs National peuvent prendre part à une rencontre.

En dessous de 3 joueurs(euses), le match sera arrêté (définitivement)

Mixité interdite dans toutes les catégories

FUTSAL

13.2.6 : Temps de jeu

Temps de jeu	FUTSAL temps décompté uniquement durant les 2 dernières minutes de la rencontre
Minimes	16 minutes
Cadets	18 minutes
Juniors / Cadette-Junior	18 minutes

13.2.7. En cas d'égalité au classement :

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune officiel pour l'équipe
2. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. Du goal-average général
4. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
6. De la meilleure attaque
7. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

13.2.8 : En cas d'égalité à l'issue des phases finale :

- On procède à l'épreuve des tirs au but : **3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois** : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage
- Pour la finale 1-2, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on fera jouer 1 prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si l'égalité subsiste, on jouera une seconde prolongation de 3 minutes en temps décompté. Si au terme de cette seconde prolongation, les équipes ne sont pas parvenues à se départager, on procèdera à l'épreuve des tirs au but : **3 tireurs désignés par équipe inscrits sur la feuille de match. En cas d'égalité jusqu'au nombre de 7. Puis le choix du tireur sera désigné par l'enseignant, un joueur pourra tirer une seconde fois** : sera déclarée vainqueur l'équipe qui, à nombre égal de tirs, aura pris l'avantage.

13.2.9 : Règles du jeu spécifique Futsal

13.2.9.1 Terrain de jeu :

C'est un terrain de handball. Les buts mesurent 3 m sur 2 m avec des filets.

Traçages spécifiques des zones de changements.

Des 5 mètres sur les corner.

13.2.9.2 : Ballon :

Il pèse de 400 à 440 g. Il a une circonférence de 64 cm à 62 cm. Lâché d'une hauteur de 2 mètres, il aura un 1^{er} rebond limité de 55 à 65 cm.

13.2.9.3 : Equipement :

Le port des "protège tibias" est fortement conseillé ainsi que celui de chaussures spécifiques.

FUTSAL

13-2.9.4 : Temps mort :

1 temps mort de 1 minute par match et par équipe sur arrêt de jeu en faveur de l'équipe qui demande le temps mort

13-2.9.5 : Les 4 secondes :

La règle des 4 secondes s'applique sur toutes les reprises de jeu sauf le coup d'envoi et les coups de pied de réparation.

13-2.9.6 : Le tacle :

Le tacle est interdit, il est sanctionné par un coup franc direct, et le joueur fautif reçoit **un carton jaune**.

13-2.9.7 : Rentrée de touche :

Ballon arrêté sur la ligne, jeu au pied, le joueur a 4 secondes pour jouer ; l'adversaire est à 5 mètres.

13-2.9.8 : Coup franc :

Qu'il soit direct ou indirect, l'adversaire doit se situer à 5 mètres. Le joueur a 4 secondes pour jouer.

13-2.9.9 : Cumul des fautes :

Toute faute sanctionnée par un coup franc direct est cumulée. Dès qu'une équipe aura cumulé **4 fautes au cours d'une rencontre**, il ne sera plus accordé que des coups de pied de réparation à partir de la faute suivante à 7 ou 9 mètres, sans mur ou à l'endroit de la faute si celui-ci est plus favorable.

13-2.9.10 : Coup de pied de réparation :

À 6 mètres pour les fautes commises dans les 6 mètres et à 9m (J et C) ou 7m (M) selon catégories pour les fautes cumulées.

13-2.9.11 : Jeu avec le gardien de but :

On ne peut pas rejouer (jouer à nouveau) avec son gardien sauf si le ballon a franchi la ligne médiane ou été touché par un adversaire.

13-2.9.12 : Dégagement de but :

Dans les 4 secondes, à la main, par le gardien de but. **Dans son ½ terrain, le gardien de but a 4 secondes pour libérer le ballon. Si il dépasse le milieu de terrain, il devient joueur de champ.**

13-2.9.13 : Remplacements :

Possible à tout moment, par la zone de changement exclusivement, le joueur qui entre doit attendre que le joueur remplacé ait quitté l'aire de jeu.

13-2.9.14 : Sanction :

Avertissement et coup franc indirect

13-2.9.14 : Coup d'envoi :

Il peut être exécuté en bottant le ballon en arrière (comme en FB à 11)

A noter :

- Pas de hors-jeu.
 - Jaune = Exclusion temporaire 2 '
 - 2ème jaune = rouge,
 - Rouge : exclusion définitive et un match au moins de suspension.
 - La commission disciplinaire peut prononcer une sanction plus importante
 - Lorsqu'une équipe se trouve en infériorité numérique, celle-ci prend fin lorsqu'elle encaisse un but.
- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
 - Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale ou de son représentant lors de la phase finale.

FUTSAL

ARTICLE 14 : ORGANISATION DE LA PHASE FINALE ELITE & PROMO & UNIQUE

14.1. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

- 1^{er} temps : championnat en phase de poule
- 2nd temps : finales en temps tableau

Ce championnat rassemble de 4 à 6 équipes selon le nombre de territoires ayant engagés des équipes.

Les lettres attribuées par tirage au sort intégral déterminent l'ordre des matchs et la constitution des poules (6 équipes en sports de salle).

14.2. ATTRIBUTION DES POINTS :

	Match Gagné	Match Nul	Match Perdu
Futsal	4 pts	2 pts	1 pt
Forfait : 0 point			

14.3. EN CAS D'EGALITE DANS LES POULES DE CLASSEMENT :

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. De la présence d'un jeune officiel pour l'équipe
2. Du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. Du goal-average général
4. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. Du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par exemple carton jaune ou exclusion temporaire)
6. De la meilleure attaque
7. De la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

14.4. SIX EQUIPES QUALIFIEES

Poule 1	Poule 2
A	X
B	Y
C	Z

M1	A-B	Exempts C-Z
M2	X-Y	
M3	B-C	Exempts A-X
M4	Y-Z	
M5	C-A	Exempts B-Y
M6	X-Z	

¼ Finales	
M7	2ème Poule 1-3ème Poule 2

FUTSAL

M8	3ème Poule 1-2ème Poule 2
----	---------------------------

½ Finales	
M9	Vainqueur M7-1er Poule 2
M10	Vainqueur M8 - 1er Poule 1

Finales	
M11	Perdant M7 -Perdant M8
M12	Perdant M9-Perdant M10
M13	Gagnant M9-Gagnant M10

FUTSAL

14.5. SEPT EQUIPES QUALIFIEES

Elite: 1 salle mais faire le 1er tour le soir de 17h à 20h (accueil à 15h)

Promo: 1 salle

Poule 1	Poule 2
X	A
Y	B
Z	C
	D

M1	X-Y	M2	A-B
M3	C-D	M4	X-Z
M5	A-C	M6	B-D
M7	Y-Z	M8	X-A
M9	Y-B	M10	Z-C
M11	X-D	M12	Y-C
M13	Z-B	M14	A-D

Classement 1 à 7 - ¼ Finales	
M15	2ème-7ème
M16	3ème-6ème
M17	4ème-5ème

Classement		
M18	Perdant M17-Perdant M15	Classement 5,6,7
M19	1er-Vainqueur M17	1/2 Finale
M20	Vainqueur M15-Vainqueur M16	1/2 Finale
M21	Perdant M15-Perdant M16	Classement 5,6,7
M22	Perdant M16-Perdant M17	Classement 5,6,7
M23	Perdant M19-Perdant M20	Classement 3-4

FUTSAL

14.6. HUIT EQUIPES QUALIFIEES

2 poules avec tirage au sort intégral (1 salle en promo et 2 salles en élite)

Poule 1	Poule 2
A	W
B	X
C	Y
D	Z

M1	A-B	M2	C-D
M3	W-X	M4	Y-Z
M5	A-C	M6	B-D
M7	W-Y	M8	X-Z
M9	A-D	M10	B-C
M11	W-Z	M12	X-Y

¼ Finales	
M13	1er Poule 1- 4ème Poule 2
M14	3ème Poule 1-2ème Poule 2
M15	4ème Poule 1-1er Poule 2
M16	2ème Poule 1-3ème Poule 2

Classement		
M17	Perdant M13-Perdant M14	Classement 5,6,7,8
M18	Perdant M15-Perdant M16	Classement 5,6,7,8
M19	Vainqueur M13- Vainqueur M14	1/2 Finale
M20	Vainqueur M15-Vainqueur M16	1/2 Finale
M21	Perdant M17-Perdant M18	Classement 7-8
M22	Vainqueur M17-Vainqueur M18	Classement 5-6
M23	Perdant M19-Perdant M20	Classement 3-4
M24	Vainqueur M19-Vainqueur M20	Classement 1-2

FUTSAL

15.7. NEUF EQUIPES QUALIFIEES

Tournoi à 9 = 2 salles

Poule 1	Poule 2	Poule 3
A	D	G
B	E	H
C	F	I

M1	A-B	M2	G-H
M3	D-E	Pause	
M4	A-C	M5	H-I
M6	D-F	Pause	
M7	B-C	M8	G-I
M9	E - F		

Poule 1	Poule 2	Poule 3
1er P1 (A')	1er P2 (D')	1er P3 (G')
2ème P2 (B')	2ème P3 (E')	2ème P1 (H')
3ème P3 (C')	3ème P1 (F')	3ème P2 (I')

M10	A'-B'	M11	G'-H'
M12	D'-E'	Pause	
M13	B'-C'	M14	G'-I'
M15	E'-F'	Pause	
M16	A'-C'	M17	G'-I'
M18	D'-F'		

Classement de 1 à 9		
M19	3 - 6	1/4 de finale
M20	4 - 5	1/4 de finale
M21	8 - 9	
M22	Vainqueur M19 - 2 ^{ème}	1/2 de finale
M23	Perdant M19-7 ^{ème}	
M24	Vainqueur M21 - 1 ^{er}	1/2 de finale
M25	Vainqueur M21 -Perdant M20	
M26	Perdant M22-Perdant M24	Place 3 – 4
M27	Perdant 23- Perdant 25	Place 7 – 8
M28	Vainqueur M22-Vainqueur M24	Place 1-2
M29	Vainqueur M23 – Vainqueur 25	Place 5 – 6

FUTSAL

15.8. DIX EQUIPES QUALIFIEES

Poule 1	Poule 2	Poule 3
A	D	G
B	E	H
C	F	I
D		

Salle 1	Salle 2
M1 : A - B	M2 : E-F
M3 : C - D	M4 : H-I
PAUSE	M5 : F-G
M6 : A - C	M7 : I-J
M8 : B - D	M9 : E-G
	M10 : H-J

Poule 1	Poule 2	Poule 3
1 ^{er} P1 (A')	1 ^{er} P2 (E')	1 ^{er} P3 (H')
2 ^{ème} P3 (B')	2 ^{ème} P1 (F')	2 ^{ème} P2 (I')
3 ^{ème} P2 (C')	3 ^{ème} P3 (G')	3 ^{ème} P1 (J')
4 ^{ème} P1 (D')	1 ^{er} P2 (E')	

Salle 1	Salle 2
M11 : A'-B'	M12 : E'-F'
M13 : C'-D'	M14 : H'-I'
Pause	M15 : F'-G'
M16 : A'-C'	M17 : I'-J'
M18 : B'-D'	M19 : E'-G'
	M20 : H'-J'

Classement de 1 à 10	
Salle 1	Salle 2
M21 : 3 ^{ème} - 6 ^{ème}	M22 : 4 ^{ème} - 5 ^{ème}
M23 : 7 ^{ème} - 10 ^{ème}	M24 : 8 ^{ème} - 9 ^{ème}
M25 : 2 ^{ème} - Vainqueur M21	M26 : 1 ^{er} - Vainqueur M22
M27 : Perdant M21- Perdant M22 (PLACE 5-6)	M28 : Perdant M23-Perdant M24 (PLACE 9-10)
M29 : Perdant M25- Perdant M26 (PLACE 3-4)	M30 : Vainqueur M23-Vainqueur M24 (PLACE 7-8)
M31 : Vainqueur M25 -Vainqueur M26 (PLACE 1-2)	

FUTSAL

15.9. ONZE EQUIPES QUALIFIEES

2 salles en élite et promo

Poule 1	Poule 2	Poule 3
A	D	G
B	E	H
C	F	I
d	H	

Salle 1	Salle 2
M1 : I-J	M2 : E-F
M3 : A-B	M4 : G-H
M5 : I-K	PAUSE
M6 : C-D	M7 : E-G
M8 : A-C	M9 : F-H
M10 : B-D	M11 : J-K

Poule 1	Poule 2	Poule 3
1 ^{er} P1 (A')	1 ^{er} P2 (E')	1 ^{er} P3 (H')
2 ^{ème} P3 (B')	2 ^{ème} P1 (F')	2 ^{ème} P2 (I')
3 ^{ème} P2 (C')	3 ^{ème} P3 (G')	3 ^{ème} P1 (J')
4 ^{ème} P1 (D')	4 ^{ème} P2 (E')	

Salle 1	Salle 2
M12 : I'-J'	M13 : E'-F'
M14 : A'-B'	M15 : G'-H'
M16 : I'-K'	PAUSE
M17 : C'-D'	M18 : E'-G'
M19 : A'-C'	M20 : F'-H'
M21 : B'-D'	M22 : J'-K'

Classement de 1 à 11			
M23	10 ^{ème} - 11 ^{ème}		Salle 2
M24	3 ^{ème} - 6 ^{ème}		Salle 1
M25	4 ^{ème} - 5 ^{ème}		Salle 2
M26	8 ^{ème} - 9 ^{ème}		Salle 1
M27	7 ^{ème} - Vainqueur M23		Salle 2
M28	2 ^{ème} vainqueur M24		Salle 1
M29	1 ^{er} - Vainqueur M25		Salle 2

FUTSAL

M30	Perdant M25- Perdant M26	Place 5 – 6	Salle 1
M31	Perdant M26-Perdant M27	Place 9-10	Salle 2
M32	Perdant M28- Perdant M29	Place 3 – 4	Salle 1
M33	Vainqueur M26 -Vainqueur M27	Place 7 – 8	Salle 2
M34	Vainqueur M28 -Vainqueur M29	Place 1-2	Salle 1

15.10. DOUZE EQUIPES QUALIFIEES

2 salles en élite et promo

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
A	D	G	J
B	E	H	K
C	F	I	L

Salle 1		Salle 2	
M1	A-B	M2	G-H
M3	D-E	M4	J-K
M5	A-C	M6	G-I
M7	D-F	M8	J-L
M9	B-C	M10	H-I
M11	E-F	M12	K-L

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1er P1 (A')	1er P2 (D')	1er P3 (G')	1er P4 (J')
2ème P2 (B')	2ème P3 (E')	2ème P4 (H')	2ème P1 (K')
3ème P3(C')	3ème P4 (F')	3ème P1 (I')	3ème P2 (L')

Salle 1		Salle 2	
M13	A'-B'	M14	G'-H'
M15	D'-E'	M16	J'-K'
M17	A'-C'	M18	G'-I'
M19	D'-F'	M20	J'-L'
M21	B'-C'	M22	H'-I'
M23	E'-F'	M24	K'-L'

FUTSAL

Classement de 1 à 12			
M25	4 - 5		Salle 1
M26	10 - 11		Salle 2
M27	3 - 6		Salle 1
M28	9 - 12		Salle 2
M29	1er - Vainqueur M25		Salle 1
M30	8ème - Vainqueur M26		Salle 2
M31	2ème - Vainqueur M27		Salle 1
M32	7ème - Vainqueur M28		Salle 2
M33	Perdant M25 -Perdant M27	Place 5 – 6	Salle 1
M34	Perdant M26 -Perdant M28	Place 11-12	Salle 2
M35	Perdant M31- Perdant M33	Place 3 – 4	Salle 1
M36	Perdant M30 - Perdant M32	Place 9-10	Salle 2
M37	Vainqueur M29 -Vainqueur M31	Place 1-2	Salle 1
M38	Vainqueur M30 -Vainqueur M32	Place 7 – 8	Salle 2